



Faites un geste en faveur de l'éducation à la nature

Déduction fiscale de 66%



Participez au financement de la création d'une salle d'exposition au sein du domaine de Chenonville, véritable musée dédié aux milieux naturels et à la faune sauvage d'Eure-et-Loir.

Cet espace permettra l'accueil des écoles, collèges et lycées du département, et d'accroître l'offre de prestation auprès du grand public.

En 2019, plus de 1 000 élèves et 45 écoles ont participé à nos actions d'éducation à la nature. Cette affluence record nous honore et reflète l'impérieuse nécessité de poursuivre nos efforts pour faire découvrir la faune sauvage locale aux élèves du département.

En 2020, la Fédération des chasseurs espère sceller la première pierre du musée dédié à la faune sauvage Eurélienne. Votre soutien est plus que jamais précieux afin que nous puissions aménager de façon ludique et conviviale cet espace dédié à la nature et au patrimoine cynégétique local.

Dès réception de votre participation, la fédération vous fera parvenir un rescrit fiscal d'un montant équivalent à 66% de la valeur de votre don.

Ce rescrit sera à déduire de votre déclaration d'impôts sur le revenu 2023.



Coupon réponse à renvoyer à la Fédération des chasseurs

12 rue du Château – Chenonville – CS 20003 – 28360 La-Bourdinière-Saint-Loup



Don en faveur de l'éducation à la Nature

Mme, M : _____

Adresse complète : _____

Code postal : | ____ | ____ | ____ | ____ | commune : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____ - ____ - ____ email : _____ @ _____ • _____

Fait un don de _____ € à l'ordre de la Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir pour le financement de ses actions d'éducation à la Nature et la construction de la salle d'exposition dédiée à la faune sauvage d'Eure-et-Loir.

Fait à : _____ Le _____ / _____ / 20_____

Signature